



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-758 PORTANT SUR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le règlement numéro 2026-758 portant sur la tarification pour le service de la collecte des matières résiduelles.

Le but de ce règlement est de modifier le tarif de compensation pour le service de la collecte des matières résiduelles à compter de l'année 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2026.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2026.

Lucie Bourque,

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe